

(12) BREVET D'INVENTION

- (11) N° de publication : **MA 48592 B1** (51) Cl. internationale : **B61B 11/00; B61B 12/00; B61B 7/02; B61B 12/06; B61B 12/02**
- (43) Date de publication : **26.02.2021**

-
- (21) N° Dépôt : **48592**
- (22) Date de Dépôt : **05.12.2017**
- (30) Données de Priorité : **12.12.2016 AT 5602016**
- (86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT: **PCT/EP2017/081568 05.12.2017**
- (71) Demandeur(s) : **Ropetrans AG, c/o Garaventa AG Birkenstrasse 47 6343 Rotkreuz (CH)**
- (72) Inventeur(s) : **LUGER, Peter ; MATHIS, Michael ; HOFER, Michael ; BISSIG, Iwan**
- (74) Mandataire : **ABU-GHAZALEH INTELLECTUAL PROPERTY (TMP AGENTS)**

(54) Titre : **PROCÉDÉ PERMETTANT DE FAIRE FONCTIONNER UNE INSTALLATION DE TÉLÉPHÉRIQUE ET INSTALLATION DE TÉLÉPHÉRIQUE SERVANT À LA MISE EN OEUVRE DE CE PROCÉDÉ DE FONCTIONNEMENT**

(57) Abrégé : Appareil pour fournir de l'énergie, l'appareil ayant un boîtier; un module de batterie positionné à l'intérieur du boîtier, le module de batterie ayant: une batterie, une carte de circuit imprimé de batterie couplée à la batterie et un port de sortie d'allumage couplé à la carte de circuit de batterie; une carte de circuit imprimé positionnée à l'intérieur du boîtier et couplée au module de batterie, la carte de circuit imprimé ayant: un module de charge, un module de décharge, un module d'éclairage et un module de commande couplés au module de charge, au module de décharge.

REVENDICATIONS:

1. Procédé pour l'exploitation d'une installation de téléphérique avec au moins deux stations de téléphérique et avec au moins un câble de transport en circulation fermée qui circule entre les stations de téléphérique, auquel au moins un véhicule de téléphérique est couplé, ou avec au moins un câble porteur (13) sur lequel au moins un véhicule de téléphérique (15) est déplacé au moyen d'au moins un câble tracteur (14), l'au moins un véhicule de téléphérique (15) pouvant être déplacé au moyen du câble de transport ou du câble tracteur (14) entre les stations de téléphérique, et avec au moins un pilier de téléphérique (12) par-dessus lequel le câble de transport ou le câble porteur (13) et le câble tracteur (14) sont passés, dans laquelle les positions de déplacement de l'au moins un véhicule de téléphérique (15) le long des trajets de déplacement sont déterminées au moyen d'au moins une installation de mesure (3) et dans laquelle les positions de déplacement de l'au moins un véhicule de téléphérique (15) le long des trajets de déplacement sont transmises à une unité de commande (4) et traitées et enregistrées dans celle-ci, caractérisée en ce qu'un signal est saisi dans l'unité de commande (4) au moyen d'un appareil de saisie (5) placé sur un pilier de téléphérique (12) de ce genre que des travaux d'entretien ou de montage et similaires soient exécutés sur ce pilier de téléphérique (12), l'unité de commande (4) régulant l'entraînement pour le déplacement de l'au moins un véhicule de téléphérique (15) quand un véhicule de téléphérique (15) s'approche du pilier de téléphérique (12) de telle manière que dans la zone du pilier de téléphérique (12) le véhicule de téléphérique (15) soit déplacé à une vitesse fortement réduite par rapport à la vitesse d'exploitation ou soit immobilisé.

2. Installation de téléphérique avec au moins deux stations de téléphérique et avec au moins un câble de transport en circulation fermée circulant entre les stations de téléphérique, auquel au moins un véhicule de téléphérique est accouplé, ou avec au moins un câble porteur (13) sur lequel au moins un véhicule de téléphérique (15) est déplacé au moyen d'au moins un câble tracteur (14), l'au moins un véhicule de téléphérique (15) pouvant être déplacé au moyen du câble de transport ou du câble tracteur (14) entre les stations de téléphérique, et avec au moins un pilier de téléphérique (12) par-dessus lequel le câble de transport ou le câble porteur (13) et le câble tracteur (14) sont passés, dans laquelle est prévue une installation de mesure (3) au moyen de laquelle les positions de déplacement de l'au moins un véhicule de téléphérique (15) le long des trajets de déplacement peuvent être déterminées et dans laquelle est prévue en outre une unité de commande (4) à laquelle les positions de déplacement de l'au moins un véhicule de téléphérique (15) le long des trajets de déplacement peuvent être transmises et qui peut traiter et enregistrer celles-ci, caractérisée en ce qu'est prévu sur l'au moins un pilier de téléphérique (12) un appareil de saisie (5) par lequel un signal peut être saisi dans l'unité de commande (4) de ce genre que des travaux d'entretien ou de montage et similaires soient exécutés sur ce pilier de téléphérique (12), l'unité de commande (4) étant configurée pour que l'entraînement pour le déplacement de l'au moins un véhicule de téléphérique (15) puisse être régulé quand un véhicule de téléphérique (15) s'approche du pilier de téléphérique (12) de telle manière que dans la zone du pilier de téléphérique (12) le véhicule de téléphérique (15) soit déplacé à une vitesse fortement réduite par rapport à la vitesse d'exploitation ou soit

immobilisé.

3. Installation de téléphérique selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'au moins un véhicule de téléphérique (15) est muni d'un générateur de signaux visuels et/ou sonores (7, 7a) qui est mis en service par l'unité de commande (4) dès que le véhicule de téléphérique (15) s'approche du pilier de téléphérique (12).

4. Installation de téléphérique selon la revendication 2 ou 3, caractérisée en ce que l'installation de mesure pour la détermination des positions de déplacement de l'au moins un véhicule de téléphérique (15) est formée par au moins une installation de mesure (3) qui se trouve dans l'une des stations de téléphérique.

immobilisé.

3. Installation de téléphérique selon la revendication 2, caractérisée en ce que l'au moins un véhicule de téléphérique (15) est muni d'un générateur de signaux visuels et/ou sonores (7, 7a) qui est mis en service par l'unité de commande (4) dès que le véhicule de téléphérique (15) s'approche du pilier de téléphérique (12).

4. Installation de téléphérique selon la revendication 2 ou 3, caractérisée en ce que l'installation de mesure pour la détermination des positions de déplacement de l'au moins un véhicule de téléphérique (15) est formée par au moins une installation de mesure (3) qui se trouve dans l'une des stations de téléphérique.